



Parrainage de l'Aide sportive

FAQ pour les athlètes et leurs parents



Inscription à un parrainage

Qui peut s'inscrire à un parrainage ?

Tous les athlètes titulaires d'une Swiss Olympic Talents Card nationale ayant besoin d'un soutien financier peuvent s'inscrire au programme de parrainage de l'Aide sportive.

Qui octroie les Talents Card ?

Swiss Olympic attribue chaque année les Talents Cards sur la base de recommandations des différentes fédérations sportives suisses (sélection sur la base des résultats PISTE). Tu trouveras la liste des détenteurs de Talents Card nationale et régionale ainsi que leur validité par spécialité sportive [ici](#).

A partir de quel âge et jusqu'à quand puis-je bénéficier d'une Talents Card nationale ?

Cela varie en fonction des spécialités sportives et du [concept de promotion](#) de la relève correspondant.

Comment puis-je m'inscrire à un parrainage ?

Tu peux t'inscrire à un parrainage en complétant le formulaire en ligne «Devenir athlète parrainé» ([aidesportive.ch/parrainage](#)) qui est disponible sur notre site Internet.

Portrait des athlètes

Pourquoi dois-je avoir un portrait d'athlète ?

Grâce à ton portrait d'athlète, nous pouvons nous faire une image de ta situation personnelle ce qui nous aide à trouver un parrainage correspondant. Par ailleurs, les personnes intéressées par un parrainage ont ainsi la possibilité de se faire une idée plus concrète de ta personnalité. Il est très important que ton portrait soit régulièrement actualisé.

Comment puis-je créer mon portrait d'athlète ?

Après que tu aies complété le formulaire d'inscription sur notre site Internet, nous contrôlerons si tu réponds bien aux critères d'admission pour bénéficier d'un parrainage. Dans l'affirmative, tu recevras ensuite un e-mail contenant un lien d'activation pour établir ton portrait d'athlète.

Comment puis-je actualiser mon portrait d'athlète ?

[Marche à suivre](#)

Recherche d'un parrainage

Pourquoi certains ont rapidement bénéficié d'un parrainage alors que pour moi cela prend plus de temps ?

Nous faisons de notre mieux pour que les talents inscrits puissent bénéficier d'un parrainage. Bien souvent, des facteurs tels que la spécialité sportive, le lieu d'habitation et le genre sont déterminants ainsi qu'une part de chance. Certaines fois, la situation financière peut aussi avoir une influence. Si ces données sont importantes au regard d'un potentiel parrain/d'une potentielle marraine, nous te demandons, ainsi qu'à tes parents, si nous sommes autorisés à les lui communiquer. Bien entendu, les succès sportifs jouent également un rôle décisif. Nous collaborons étroitement avec les fédérations nationales pour juger ces résultats correctement.

Que puis-je faire pour aider à trouver un parrainage ?

Sur [aidesportive.ch/toolbox](#), tu trouveras des conseils, des instruments de promotion ainsi que des modèles de texte afin que tu puisses également nous aider à la recherche d'un parrain/d'une marraine.

Durée d'un parrainage

Combien de temps dure un parrainage ?

Un parrainage s'étale sur une année et peut être conclu le premier jour de chaque mois. Au terme de l'année de parrainage, si tu réponds toujours aux critères d'admission et que ton parrain te donne son accord, ton parrainage peut être renouvelé pour une nouvelle année.

Quand et comment mon partenariat peut-il être prolongé ?

Vers la fin de l'année de parrainage, l'Aide sportive contrôle si tu réponds toujours aux critères pour bénéficier d'un parrainage (en partie sur recommandation de la fédération). Nous prenons ensuite contact avec ton parrain/ta marraine pour lui recommander de prolonger le parrainage ou d'y mettre un terme (la décision finale appartient tou-

jours au parrain/à la marraine). Nous t'informons ensuite de la décision prise.

Montant du parrainage

A combien s'élève le montant du parrainage ?

2000 francs par année

Qu'en est-il du versement du parrainage ?

Dès que ton parrain/ta marraine aura versé le montant du parrainage (la facture est envoyée par l'Aide sportive), nous reverserons ta contribution sur le compte indiqué dans ton profil.

Relation avec les parrains et les marraines de l'Aide sportive

Puis-je avoir plusieurs parrains ou marraines ?

Il n'est pas possible d'avoir plusieurs parrains ou marraines en même temps.

A quelle fréquence dois-je prendre contact avec mon parrain/ma marraine ?

Prends régulièrement contact avec ton parrain ou ta marraine (environ une fois par mois) pour l'informer de tes résultats sportifs ainsi que de tes entraînements et de la planification des compétitions et remercie-le pour son soutien (par e-mail, lettre de remerciement, carte postale, newsletter, rapport annuel ou de saison, carte de vœux, etc.).

Que faire lorsque mon parrain/ma marraine ne me contacte pas ou ne réagit pas à mes e-mails ou courriers ?

Il se peut que ton parrain/ta marraine soit très occupé/e et qu'il/elle n'a pas eu le temps de répondre à ton courrier ou ton e-mail (par exemple dans le cas où il/elle parrainerait plusieurs athlètes). Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'apprécie pas d'avoir de savoir comment évolue ta carrière sportive. Continue malgré tout à donner régulièrement des nouvelles à moins qu'il/elle te précise que ce n'est pas nécessaire. Essaie également de le/la contacter par téléphone (les coordonnées sont communiquées par l'Aide sportive). Si tu ne parviens à l'atteindre, prends contact nous. Nous nous ferons un plaisir de t'aider et nous réjouissons d'avoir de tes nouvelles.

Qu'est-ce qu'un « parrain anonyme » ?

Bénéficier d'un parrainage anonyme signifie que tu ne sais pas qui est ton parrain/ta marraine et que par conséquent tu n'as pas de contact direct avec lui/elle. L'aide sportive officie alors en tant qu'intermédiaire, en assurant notamment la communication entre vous. Même si tu n'as pas de contact direct avec ton parrain/ta marraine, nous te recommandons de nous faire parvenir un rapport ou tes résultats que nous transmettrons ensuite à ton parrain/ta marraine. Cela peut l'encourager à prolonger ton parrainage pour une année de plus. L'Aide sportive se réjouit de toute façon d'avoir régulièrement de tes nouvelles – nous suivons avec intérêt tes progrès.

Blessures / Retrait de la compétition

Que se passe-t-il lorsque je me blesse alors que je bénéficie d'un parrainage ?

En cas de blessure importante ou de maladie prolongée (par exemple déchirure des ligaments ou mononucléose), informe dès que possible l'Aide sportive et ton parrain/ta marraine et tiens-les au courant de l'évolution de ta guérison.

Que se passe-t-il si je mets un terme à ma carrière sportive au cours de mon année de parrainage ?

Tu es tenu d'en informer immédiatement l'Aide sportive qui décide, au cas par cas, si le montant de la contribution doit être remboursé ou non (selon les éventuels investissements qui ont déjà été faits).

Événement parrainages

Qui est invité à l'événement annuel des partenaires ?

L'événement des partenaires s'adresse uniquement aux athlètes qui profitent déjà d'un parrainage. Il s'agit d'une plate-forme pour que les athlètes et leurs parrains/leurs marraines puissent se rencontrer, échanger et faire plus ample connaissance.

La participation à l'événement parrainages est-elle obligatoire pour les athlètes parrainés ?

La participation n'est pas obligatoire, mais la présence des athlètes parrainés

est souhaitée (mais dépend évidemment du planning d'entraînement et de compétitions).

Divers

Comment puis-je obtenir une carte de préparation personnalisée Cornèrcard ?

Si tu as soumis une demande d'inscription à un parrainage de l'Aide sportive ou que tu profites déjà d'un parrainage, tu peux commander une carte à préparation Cornèrcard via l'Aide sportive. Les conditions générales peuvent être consultées [ici](#).

Important :

- Grâce au partenariat conclu entre Cornèrcard et l'Aide sportive, le montant de la contribution annuelle n'est pas facturé.
- La carte est disponible dans un design personnel.

Qui est ma personne de contact au sein de l'Aide sportive ?

Fondation de l'Aide Sportive Suisse
Promotion des athlètes
Elena Hartmann
Talgut-Zentrum 27
3063 Ittigen
Tel. 031 359 72 08
elena.hartmann@sporthilfe.ch

Adresse e-mail de l'Aide sportive ?

Les demandes générales peuvent être adressées par e-mail athlet@sporthilfe.ch.

Où puis-je trouver les informations clés autour du parrainage de l'Aide sportive ?

[Règles du jeu](#)